SB/NB/08.09.2023

COMMISSION FEDERALE BASKET FAUTEUIL

Saison 2023/2024

Ce qu'il faut retenir

suite à la réunion annuelle des clubs 2023

TITRE 4 – REGLEMENTS GENERAUX de l'Annuaire Officiel

Article 41 Ter – Procédure à suivre par les Arbitres, les OTM et les Clubs en cas d'intempéries.

Arbitres et OTM

Au cas où un officiel ne peut honorer sa désignation pour cause d'intempéries, il doit obligatoirement prendre contact avec :	➲ son répartiteur (qui se chargera d'informer le responsable FBI et le Directeur Sportif)
	➲ le club recevant
	➲ son ou ses collègues

Les clubs

Si une équipe ne peut se déplacer, elle doit prévenir :	➲ le club adverse
	➲ les arbitres
	➲ les Officiels de Table de Marque (s'ils ont été désignés)
L'ensemble des informations est consultable sur la convocation de la rencontre (n° de tél., mail..)	
Le club devra ensuite obtenir un justificatif auprès des autorités locales (gendarmerie, mairie, police, DDE, etc…) et les faire parvenir au plus tard le 1er jour ouvrable suivant la rencontre au Directeur Sportif par courriel (s.binot@handisport.org)	

Article 18 - Vérification de la qualification – Présentation des licences

Important : A partir de la saison 2023/2024, suite à la décision prise lors de la Réunion Annuelle des Clubs, les représentants présents ont souhaité avoir **la possibilité de présenter les licences sous forme dématérialisée, sur téléphone ou tablette**

Cette nouvelle disposition ne s'applique pas à la présentation des cartes de classification.

LICENCES 2023 - 2024 / Information générale

Pour la saison 2023-2024, la saisie de certains types de licence ne sera possible qu'après déblocage de votre accès par Nelly Blot et / ou Stéphane Binot via l'outil Licences.

Si un message apparait lors de votre tentative de saisie, ce déblocage ne pourra se faire que jusqu'au vendredi 17h.

Merci donc d'anticiper au maximum la prise de vos prochaines licences afin de ne pas vous mettre en difficulté, la veille d'un match.

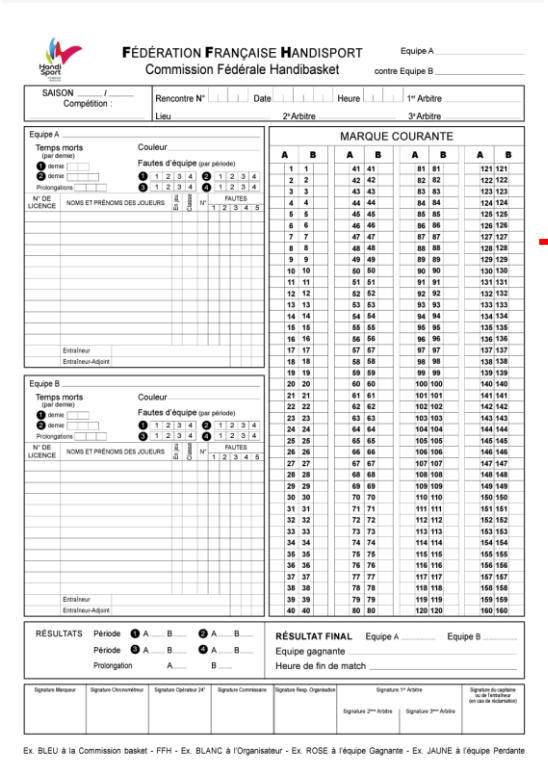

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
Commission Fédérale Handibasket

Equipe A ..... contre Equipe B .....

SAISON ..... / ..... Compétition : | Rencontre N° | Date | Heure | 1er Arbitre | Lieu | 2e Arbitre | 3e Arbitre

Equipe A ..... Temps morts (par demie) 1e demie ..... 2e demie ..... Prolongations ..... Couleur ..... Fautes d'équipe (par période) 1 1 2 3 4 | 2 1 2 3 4 | 3 1 2 3 4 | 4 1 2 3 4

N° DE LICENCE	NOMS ET PRÉNOMS DES JOUEURS	Ex.	Jn.	Classe	N°	FAUTES 1	2	3	4	5

Entraîneur
Entraîneur-Adjoint

Equipe B ..... Temps morts (par demie) 1e demie ..... 2e demie ..... Prolongations ..... Couleur ..... Fautes d'équipe (par période) 1 1 2 3 4 | 2 1 2 3 4 | 3 1 2 3 4 | 4 1 2 3 4

N° DE LICENCE	NOMS ET PRÉNOMS DES JOUEURS	Ex.	Jn.	Classe	N°	FAUTES 1	2	3	4	5

Entraîneur
Entraîneur-Adjoint

MARQUE COURANTE

A	B	A	B	A	B	A	B
1	1	41	41	81	81	121	121
2	2	42	42	82	82	122	122
3	3	43	43	83	83	123	123
4	4	44	44	84	84	124	124
5	5	45	45	85	85	125	125
6	6	46	46	86	86	126	126
7	7	47	47	87	87	127	127
8	8	48	48	88	88	128	128
9	9	49	49	89	89	129	129
10	10	50	50	90	90	130	130
11	11	51	51	91	91	131	131
12	12	52	52	92	92	132	132
13	13	53	53	93	93	133	133
14	14	54	54	94	94	134	134
15	15	55	55	95	95	135	135
16	16	56	56	96	96	136	136
17	17	57	57	97	97	137	137
18	18	58	58	98	98	138	138
19	19	59	59	99	99	139	139
20	20	60	60	100	100	140	140
21	21	61	61	101	101	141	141
22	22	62	62	102	102	142	142
23	23	63	63	103	103	143	143
24	24	64	64	104	104	144	144
25	25	65	65	105	105	145	145
26	26	66	66	106	106	146	146
27	27	67	67	107	107	147	147
28	28	68	68	108	108	148	148
29	29	69	69	109	109	149	149
30	30	70	70	110	110	150	150
31	31	71	71	111	111	151	151
32	32	72	72	112	112	152	152
33	33	73	73	113	113	153	153
34	34	74	74	114	114	154	154
35	35	75	75	115	115	155	155
36	36	76	76	116	116	156	156
37	37	77	77	117	117	157	157
38	38	78	78	118	118	158	158
39	39	79	79	119	119	159	159
40	40	80	80	120	120	160	160

RÉSULTATS Période 1 A ..... B ..... 2 A ..... B ..... Période 3 A ..... B ..... 4 A ..... B ..... Prolongation A ..... B .....

RÉSULTAT FINAL Equipe A ..... Equipe B .....
Equipe gagnante .....
Heure de fin de match .....

Signature Marqueur | Signature Chronométreur | Signature Opérateur 24" | Signature Commissaire | Signature Resp. Organisation | Signature 1er Arbitre | Signature 2ème Arbitre | Signature 3ème Arbitre | Signature du capitaine (ou de l'entraîneur en cas de réclamation)

Ex. BLEU à la Commission basket - FFH - Ex. BLANC à l'Organisateur - Ex. ROSE à l'équipe Gagnante - Ex. JAUNE à l'équipe Perdante

Article 23 - Tenue de la feuille de marque

L'entraîneur, ou son représentant, remet au marqueur la liste où figurent les numéros des licences, les noms et numéros de maillots des joueurs et entraîneurs, classification, avec les licences correspondantes et les pièces d'identité requises si nécessaire

Article 24 - Envoi de la feuille de marque – par voie postale et mail

A partir de la saison 2023/2024, il a été décidé que **la responsable de la commission administrative/juridique devra recevoir le jour de la rencontre, au maximum le lendemain, la feuille de match scannée RECTO/VERSO** à cette adresse mail :

feuillesdematchs2023@gmail.com

Néanmoins, en parallèle, le club « recevant » fera parvenir obligatoirement :

- **l'original de la feuille de marque de couleur bleue (recto/verso) au responsable de la sous-commission administrative/juridique basket fauteuil. Cette dernière doit être affranchie au tarif « vert », postée le soir de la rencontre voire le lendemain.**

NB : Il est important de respecter tout particulièrement cette dernière précision car suite au changement de tarifs postaux au 01/01/2023 et la suppression du tarif « lettre », le délai de réception a été allongé à J+3,

TITRE 6 – REGLEMENTS « CHAMPIONNATS »

Article 7.1 -dépassement de points (cf article 48.4 règlement officiel basket-fauteuil 2021)

Le commissaire, s'il y en a un, ou l'aide marqueur doivent aider le marqueur dans le contrôle du nombre de points en jeu suivant la règlementation en vigueur. **S'il y a un dépassement de points,** le commissaire (s'il y en a un) ou l'aide marqueur doit avertir le marqueur qui doit à son tour informer le 1er arbitre et **une faute technique (C) sera sifflée contre l'entraîneur fautif.**

Dans le cas d'un dépassement du nombre de joueurs non sélectionnables en équipe de France, cet article s'appliquera.

Afin de vous aider dans le calcul du nombre de points en jeu, téléchargez l'application (tableur Excel)l mise gratuitement à votre disposition par la CFBF en cliquant sur le lien ci-dessous. https://francebasketfauteuil.org/notes-dinformations/
Un tutoriel vous guide également, pas à pas, dans son fonctionnement :

Lien à venir https://francebasketfauteuil.org/notes-dinformations/

Article 74 — Joueurs « brûlés »

74.1 -Définition

Un joueur brûlé est un joueur d'une association ou société sportive **qui participe régulièrement aux rencontres de l'équipe**, et qui ne peut, en aucun cas, jouer avec une équipe de cette même association ou société sportive évoluant dans la même catégorie de championnat de niveau inférieur.

74. 2 - Transmission des listes des brûlés

L'associations ou société sportive ayant plusieurs équipes disputant un championnat de France doivent adresser, par courriel, à la sous-commission administrative/juridique basket fauteuil, **au plus tard 8 jours avant le début du championnat**, la liste des 5 (cinq) joueurs brûlés.

Tout cas exceptionnel sera étudié par le Bureau Exécutif de la CFBF

Handi Sport Basket-Ball

Commission Fédérale Basket Fauteuil

Saison 2023 / 2024

A retourner AU PLUS TARD 8 JOURS AVANT LE DEBUT DU CHAMPIONNAT

Par courriel à Nelly Blot : nellyblot21@gmail.com

CLUB / ENTENTE (rayez la mention inutile) .....

Equipe 1ère évoluant en : (*) :

Elite Nationale Bastide Médical ❐ Nationale 1 ❐ Nationale 2 ❐

Liste des 5 joueurs brûlés établie le : ...../...../.....

	Nom	Prénom	N° de licence
1			
2			
3			
4			
5			

Nom du rédacteur : ..... Qualité : .....

SIGNATURE

CACHET DU CLUB

Pour mémoire, l'article 74 du TITRE 4 des Règlements Généraux inscrit dans l'Annuaire Officiel de la C.F.B.F. téléchargeable sur le site http://www.francebasketfauteuil.org, précise :

- Toutes les Associations ayant plusieurs équipes disputant un championnat de France doivent adresser, à la commission administrative/juridique basket fauteuil, au plus tard 8 jours avant le début du championnat, la liste des cinq (5) joueurs qui participeront régulièrement au plus grand nombre de rencontres avec l'équipe première.
  En cas de non-communication dans les délais, une pénalité financière sera appliquée au club défaillant. (voir dispositions financières en vigueur).
  En cas de persistance de non-envoi, l'équipe concernée se verra perdre par pénalité les 2 premières rencontres du championnat. Toutefois, le forfait général ne lui sera pas appliqué.

(*) cochez la case correspondante

Mise en ligne des fautes techniques

Lors de la réunion annuelle des clubs, les représentants des clubs présents ont souhaité voir paraître sur le site internet de la CFBF, les noms des joueurs faisant l'objet des fautes techniques pour la saison 2023/2024

Nelly Blot, responsable de la sous-commission administrative/juridique vous a fait part de ses craintes à ce sujet.

Renseignements pris, il vient de nous être confirmé que les noms et prénoms constituent des « données à caractère personnel » au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

A ce titre, il convient de souligner qu'une telle publication pourrait constituer une violation de la vie privée desdits joueurs, protégée par l'article 9 du code civil ainsi que l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En l'état, les membres du Bureau Exécutif ont décidé de ne pas donner une suite favorable à la demande des clubs.

Cumul de 3 fautes techniques – date d'application de la sanction

Les clubs ont souhaité que **la date retenue (suspension d'1 WE sportif)** soit **automatiquement le we suivant la dernière faute technique, dans la mesure où, bien évidemment, il y a des rencontres sportives.**

Captation vidéo

Le dispositif de captation vidéo est toujours en place pour la saison 2023/2024 afin de suivre les rencontres en direct via la plateforme Sportall, Handisport studio et le site internet de notre Commission :
https://francebasketfauteuil.org/communication/

La CFBF incite fortement les clubs des Nationales 1, 2 et 3 à filmer leurs matchs ce qui permettra de donner une visibilité à la division et l'analyse des rencontres.

Vous devrez simplement faire parvenir vos vidéos à Dominique Blot, gestionnaire du site internet, qui pourra ainsi les mettre en ligne.

Virements bancaires

Pour vos règlements de frais de gestion, les factures que vous recevez seront numérotées.
Nous vous demandons de bien vouloir reporter cette référence sur vos ordres de virement.
Il est important de respecter cette directive qui émane du service « comptabilité » de la FFH.

Bonne saison à toutes et à tous.

Stéphane Binot
Responsable Développement
Conseiller Performance Basket Fauteuil.
Villenave d'Ornon le 13/09/2023